

LE TENNIS CLUB MARTELAIS

Organise un **Vide Grenier – Brocante**

Entre Martel et Montvalent – à la « zone de loisirs » de GLUGES

à 5 km de Martel – Route de Rocamadour

Particuliers et Professionnels

Le Dimanche 24 MAI 2026

de 6 h à 19 h buvette et restauration sur place

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

A :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél obligatoire : Adresse email :

N° SIRET obligatoire (si professionnel) :

N° registre du Commerce :

N° Carte Nationale d'Identité (si particulier) :

Je réserve **mètre(s)** sur le **Vide Grenier Brocante du Dimanche 24 Mai 2026** pour ne présenter que des marchandises de Vide Grenier et Brocante dont je déclare sur l'honneur qu'elles sont ma propriété et m'engage à laisser mon emplacement propre, au risque de me voir interdire d'emplacement par la suite.

Remarque / Demande particulière :

Toute demande d'inscription doit, pour être prise en compte, être accompagnée de son règlement, par chèque à l'ordre de « Tennis Club Martelais » à retourner à l'adresse suivante :

TEULIERES Mélissa, 720 Route des Landes 46600 MARTEL

Tarif forfaitaire de l'emplacement

10 € pour 4 ML

20 € pour 8 ML (minimum si camion)

30 € pour 12 ML

Article 1 : Ce Vide Grenier – Brocante est organisé par le Tennis Club Martelais. Cette manifestation est destinée à faciliter les contacts, ventes, achats et échanges entre brocanteurs et le public.

Article 2 : Ce dit Vide Grenier – Brocante est ouvert aux Professionnelles et aux Particuliers, sous réserve de l'agrément du bureau, qui ne sera pas tenu de motiver son refus.

Article 3 : Les réservations seront établies dans l'ordre de réception des bulletins accompagnés obligatoirement du règlement à l'ordre du Tennis Club Martelais.

Article 4 : Les divers objets exposés demeurant sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol, casse ou autre détérioration.

Article 5 : Les organisateurs disposeront de tout emplacement non occupé à 10 h. Les exposants s'engagent à occuper leur emplacement jusqu'à l'heure de clôture (19 h)

Article 6 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature et d'annuler toute inscription, ou d'exclure tout exposant qui à son avis troublerait le bon ordre ou la moralité de ce Vide Grenier -Brocante et ceci sans qu'il puisse lui être réclamé d'indemnisation.

Article 7 : il est interdit de modifier la disposition des emplacements sans l'autorisation des organisateurs.

Article 8 : La participation à la dite Vide Grenier - Brocante implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Mélissa Teulière – 06 74 20 37 98

Margaux Pinsac – 06 88 26 69 54

Marie Gonzalez - 06 71 47 87 29

Date : Signature :